

Liste des prestations d'espaces verts faisant l'objet d'un abattement fiscal de 50%*

(*à hauteur de 5000€ de prestation par an par foyer fiscal** soit 2500€ de réduction/crédit d'impôt au maximum)

- La tonte
- Le débroussaillage
- L'entretien des massifs et des balcons
- L'arrosage manuel des végétaux (hors maintenance d'arrosage, hors goutte à goutte)
- Le ramassage de feuilles
- La scarification
- L'application d'engrais et/ou d'amendements avec des produits fournis par le client
- Le déneigement
- La petite maintenance régulière des allées et des terrasses
- La petite maintenance régulière du mobilier de jardin et accessoires
- Le bêchage, le binage et le griffage
- Le désherbage
- Le petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
- La taille des haies, des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes, dans le respect du décret du 1er septembre 2004 : notamment les travaux effectués à partir du sol
- La taille d'arbres et d'arbustes hors élagage, effectuée à partir du sol ou dans les conditions de l'article R 233-13-22 du Code du travail : mise en place de système assurant la sécurité des salariés
- Le traitement des arbres et arbustes (avec des produits portant la mention « emploi autorisé dans les jardins » fournis par le client)
- Le traitement chimique des gazons (avec des produits portant la mention « emploi autorisé dans les jardins » fournis par le client)

**Selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts

Contactez-nous au 0805 626 022 (appel gratuit)
www.acces-sap.fr



Déclaration
N°SAP53293984